ES710f - 01/2024

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ - MINOT CI BOURGOGNE (CIBO) OPÉRATION DE CHARGEMENT & DÉCHARGEMENT



Arrêté du 26 avril 1996 – Article R 4515-4 du code du travail

LE PRÉSENT PROTOCOLE EST ÉTABLI ENTRE :

				_				
	ENTRE	PRISE D'ACCUEIL (EA) :		ENT	REPRISE DE	TRANSPORT	(ET) :
Raison sociale :	MINOT CHARPE	_	MINOT					
Adresse :	Z	A.A. Les Plantes Bonjour 21260 SELONGEY						
N° de téléphone :		03 80 75 27 52						
Siret :		433 822 988 000 13						
Responsable :		Laurent DAVID						
Mail :		<u>l.david@minot.fr</u>						
Horaires d'ouvert	ure de l'établissem	ent aux transporteurs :			 7		transport sou	
L'accueil a	lieu :	X Lundi au jeudi : 8h-12X Vendredi : 8h - 1			ATTENTION		nées du donneur d'o	
Stationner	nent :	X A l'entrée du site				Société :		
Point d'accueil du	ı chauffeur :	X Accueil bureaux			ATT	Coordonnées :		
		PROCÉI	OURE D'ALERTE					
Numéros d'urgence :	POMPIERS :	-	POLICE / G		ARMERIE	: 17		
	SAMU:		Depu	uis ur	n portable :	: 112		
Précisez les postes téléphor	niques opérationnels :	A l'entrée du site						
Téléphone disponible pour le	es chauffeurs :	A l'entrée du site						
EN CAS D'URG	ENCE: PROTEGER LA	A VICTIME - PREVENIR LE	SAUVETEUR SEC	OUR	ISTE DU TE	RAVAIL - ALERTE	R LES SECOURS	
		INDICATIONS PORTÉ	ES SUR LE PLAI	N DE	MASSE			
- les lieux de chargement et	de déchargement	X	- les sanitaire	es				
- les parkings d'attente	- les télépho							
- le plan de circulation		\boxtimes	- les zones ir	nterdit	tes aux cha	_		
- les bureaux administratifs ¡	oour les documents	\boxtimes	- les limitatio	ns de	vitesse		X	
		MATÉRIELS I	ET ENGINS SUR	SITE				
Equipements FIXE (EA) Pont roulant		Equipement MOBILE Chariot élévateur à fou Chariot élévateur à fou Chariot élévateur à ma Transpalette manuel	rches latérales rches frontales	X		Equipement MO Grue Auxiliaire Diable	BILE sur camion	
TYPE	DE CHARGEMENT	NÉCESSITANT DES PR	RÉCAUTIONS OU	DES	AMÉNAG	SEMENTS PART	ICULIERS	
- Dimension d'une fermette :	. ≥ 15 m		s à préciser :					
- Produits dangereux								
- Ferrure (A emballer dans of	lu plastique bulle)							
Documents remis :								
En externe (ET) Plan de Circulation / Plan de	: Archivé au service Ad I : Exemplaire destiné à B Masse	l'entreprise de Transport	X X X		pro	otocole.sec	adresse suiv curite@min	
Date :		Signature EA :		5	Signature	ET:		

Arrêté du 26 avril 1996 – Article R 4515-4 du code du travail



VÉHICULE(S)	UTILISÉ(S):										
	ULE : Porteur moins de Porteur plus de 3 Ensemble articulé Camion remorque Autre (préciser)	,5 T		CARACTER	STIQUES DU V Plateau Benne Carrosé Hayons é Autre (pre	electriques					
DÉCHARGEMENT : NATURE / CONDITIONNEMENT DES MARCHANDISES LIVRÉES											
NATURE DES MARCHANDISES LIVREES Bois Fuel / Gasoil Produit de traitement du bois					Quincaillerie Benne à déchets Autre (préciser)						
	Paquets Palettes Cartons	HANDISES LIVRE			☐ Vrac ☐ Bidon / T	éciser)					
CHARGEMEN	IT:	NATURE / 0	CONDITIONNE	EMENT ET PA	RTICULARIT	ÉS DES MARC	HANDISES	EMPORTÉES			
	MARCHANDISE Charpente / Bois Benne à déchets Autre (préciser)	/ Mur ossature									
CONDITIONNEMENT DE LA MARCHANDISE EMPORTEE Paquets Benne Autre (préciser)					Carton Palette						
PARTICULARITES Mauvaise stabilité des paquets de fermette - encluseau Hauteur et longueur de paquets de fermette - lamellé collé - traditionnel Autre (préciser)											
			C	OMMENTAIRE	S						
	C	ONSIGNES GÉ	NÉRALES DE	SÉCURITÉ S	PÉCIFIQUES	S AUX PRODUI	TS				
Présence de mati	ères dangereuses	? 🔲 Oui		n du ou des produ							
		∐ Non	et cocher I	e(s) pictogramme	e(s) corresponda	nt :					
Explosif	Inflammable	Comburant	Explosif	Toxique	Corrosif	Dangereux pour l'environnement	CMR	Dangereux pour la santé			
	Ne pas conserver Manipuler loin de En aucun cas, le Evitez tout contac Ce produit ne doit A munipuler avec	et avec la peau (mo t pas être rejeté da grandes précautio	bstances inflamm btincelle, et conse er en contact ave ême par-dessus c ans l'environneme ons. Eviter tous cl	nables rver à l'abri de la c ce produit (pea des vêtements) el ent et surtout pas nocs, frottements	u, yeux) et ne les yeux dans les eaux us 	doit pas être respi sées on interdite en cas					

Arrêté du 26 avril 1996 - Article R 4515-4 du code du travail



ACCUEIL

- > Stationnez-vous à l'entrée du site et présentez-vous à l'accueil
- > Une fois l'autorisation de rentrer donnée, stationnez votre véhicule dans la zone de Chargement / Déchargement : Cf. Encadré orange sur plan joint.
- > Ne jamais sortir de cette zone de chargement/déchargement.

CIRCULATION SUR LE SITE

Vous rentrez dans un lieu ou vous risquez de rencontrer des piétons, chariots élévateurs, **redoublez de VIGILANCE**, <u>ils sont</u> **prioritaires**.

Signalez toute défectuosité des pistes ou danger de circulation (trous, gènes diverses, problème de stockage...) au responsable cité en page 1.

En cas d'absence de visibilité, au moment d'une manœuvre par exemple, signalez votre présence à l'aide de votre **avertisseur sonore**.

IL EST INTERDIT:

- De circuler autour des camions, des chariots élévateurs et des charges pendant le chargement ou le déchargement des camions.
- De stationner devant les dispositifs et issues de secours.
- De circuler dans les allées de stockage de produits.
- De circuler à pieds hors de la zone de chargement déchargement.

PROTECTIONS INDIVIDUELLES OBLIGATOIRES

Le port des EPI suivants est obligatoire au sein de notre site : Casque, chaussures de sécurité, vêtement haute visibilité et gants.









INTERDICTIONS







MERCI DE RESPECTER CES CONSIGNES

CONSIGNES DE CHARGEMENT & DÉCHARGEMENT

Stationnez votre véhicule dans la zone de Chargement / Déchargement en roulant au pas.

Préparez votre véhicule (bâche, ridelles ...) et retourner dans votre camion le temps du chargement par l'un de nos caristes, si votre présence n'est pas nécessaire.

Si vous devez passer des consignes spécifiques de chargement, respecter les règles ci-dessus avec votre interlocuteur.

Les bons de livraison seront envoyés par mail à l'entreprise d'accueil (cf. page 1).

Préparez votre véhicule au départ et ne sanglez qu'une fois le chargement terminé et le cariste éloigné de votre véhicule.

Vérifiez le poids total du chargement : SURCHARGE INTERDITE

CONSIGNES D'ARRIMAGE / CALAGE

Tous les paquets de bois, produits divers ou produits finis doivent être arrimés (sangles à cliquet). L'ajustement des sangles doit permettre de maintenir les produits sans les détériorer.

L'arrimage des produits est effectué sous la responsabilité du transporteur qui s'engage à respecter la réglementation en viqueur.

(code de la route, INRS ED6145)

Toute réclamation consécutive à un mauvais arrimage sera refusée.



PLAN DE CIRCULATION/PLAN DE MASSE

